



USC ESCALADE SAISON 2017-2018

FICHE D'INSCRIPTION JEUNE

Nouvelle adhésion N° de licence _____ Renouvellement adhésion

Nom, Prénom : _____

Date de naissance : __ / __ / ____

Masculin Féminin

Nationalité :

Responsable légal (Nom, Prénom) : _____

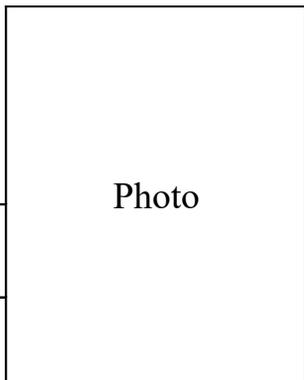
Profession :

Adresse complète : _____

Tel Fixe: __ / __ / __ / __ / ____ Tel Portable : __ / __ / __ / __ / ____

Mail : _____@_____

Obligatoire pour recevoir votre attestation de licence 2017-2018 et vos codes de connexion à l'espace licencié du site de la FFME (www.ffme.fr). Merci d'écrire lisiblement.



La cotisation annuelle comprend : licence et assurance FFME responsabilité civile (41,80€), adhésion club, encadrement des cours, sorties en falaise, accès illimité à VDG (accompagné d'un adulte pour les – de 14 ans), inscription aux compétitions départementales et prêt du matériel sauf les chaussons.

Groupe		1 entraînement par semaine	270 €	
Groupe		2 entraînements par semaine	330 €	
Groupe 8 samedi – 2 entraînements par semaine			345 €	
Groupe performance			400 €	
Option Assurance Ski			5 €	
T-shirt du club ou autre textile <i>(remplir la fiche annexe prévue à cet effet)</i>			18 €	
Réduction Famille (à partir du 3 ^{ème} membre de la même famille)			- 20 €	
			TOTAL —>	

Mode de Paiement	Montant	date
		01/01/2018
		01/03/2018

Chèques à l'ordre de « USC Escalade »

- Indiquer au dos des chèques
- Le nom du ou des adhérents
- La date d'encaissement

Possibilité de régler la cotisation annuelle en 3 fois. Cette facilité proposée par le club ne donnera pas lieu à remboursement en cas d'arrêt de l'activité en cours d'année, quelle qu'en soit la raison.

Conformément à l'article 40 de la loi Informatique et Libertés du 6 Janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression de données personnelles vous concernant. Pour l'exercer, adressez-vous au secrétaire du club.

Je m'engage à respecter le règlement intérieur du club et le règlement intérieur des installations mises à ma disposition.

DATE : __ / __ / ____ SIGNATURE du responsable légal:

AUTORISATION PARENTALE :



- PARTICIPATION AUX COMPETITIONS
- DEPLACEMENTS
- PRISE DE DISPOSITIONS EN CAS DE MALADIE OU D'ACCIDENT
- DROIT A L'IMAGE
- PRELEVEMENT NECESSITANT UNE TECHNIQUE INVASIVE LORS D'UN CONTROLE ANTIDOPAGE

Saison Sportive 2017/2018

Je soussigné (e) (Nom) (Prénom):.....
Agissant en qualité de représentant légal

Tél Domicile :...../...../...../...../..... Portable:...../...../...../...../.....
Email :@.....
Adresse :

De l'enfant : Nom:.....Prénom:.....
Né (e) le : __ __ / __ __ / __ __ __ __ à.....
Club :USC ESCALADE.....N° licence (6 chiffres) : __ __ __ __ __ __

- Autorise:
 - la participation de mon enfant aux compétitions d'escalade organisées par la FFME dont le calendrier est disponible à l'adresse : <http://www.ffme.fr/competition/calendrier-liste.html>, ainsi qu'aux compétitions départementales du challenge Patrick Berhault
 - les responsables du club (entraîneurs – animateurs – dirigeants) à effectuer des déplacements avec mon enfant en voiture, bus ou tout autre moyen de locomotion, lors des compétitions et lors des sorties organisées par le club.
 - respectivement les responsables du club, de Val de Grimpe ou les organisateurs à prendre les dispositions nécessaires dans le cas où mon enfant serait malade ou accidenté pendant les entraînements encadrés ou libres, les compétitions et les sorties, y compris une hospitalisation au centre médical le plus proche en cas d'urgence.
 - le club à utiliser et à diffuser les images de mon enfant prises lors des compétitions, des sorties et ou des entraînements.
 - toute personne agréé par le Ministère des Sports, dûment mandatée à cet effet à procéder à tout prélèvement nécessitant une technique invasive lors d'un contrôle antidopage sur l'enfant mineur(*).

Date et lieu :Signature :

(*): En application de l'article 7 du décret n° 2001-35 du 11 janvier 2001 relatif aux examens et prélèvements autorisés pour la lutte contre le dopage. L'absence d'autorisation parentale est regardée comme un refus de se soumettre aux mesures de contrôle et est susceptible d'entraîner des sanctions disciplinaires.